



#### **ASSURANCE VIE**

### **Finance Sélection étoffe sa gamme de contrats Internet avec mes-placementsLiberté**

Finance Sélection est une société indépendante de courtage d'assurances et de placements financiers créée en 1999, qui exploite et administre différents sites proposant des offres financières, tels que mes-fcpi.fr, mes-spci.fr, mes-placementsvie.fr, nos-sofica.fr.

Ainsi, sur son site assurancevie-online.fr, Finance Sélection offre neuf contrats d'assurance vie bien connus avec des frais réduits par rapport à leur version classique. Sur son site mes-placementsvie.fr, elle propose le contrat mes-placementsvie, dont l'assureur est e-Cie Vie (groupe Generali). Le nouveau venu, mes-placementsLiberté, est accessible depuis le 26 mars 2010 sur son site [www.mes-placements.fr](http://www.mes-placements.fr).

*Suite page 3*



## Finance Sélection étoffe sa gamme de contrats Internet avec mes-placementsLiberté

Finance Sélection, qui offre déjà plusieurs contrats d'assurance vie sur Internet, en ajoute un nouveau à sa panoplie, mes-placementsLiberté. Son assureur est Axéria Vie.

*Suite de la page 1*

### Un multisupport moderne

Ce nouveau contrat « accessible dès 500 euros s'adresse à tous les épargnants désireux de se constituer et/ou de faire fructifier une épargne dans le cadre d'une assurance vie en bénéficiant des meilleures conditions tarifaires, en accédant à un des tous meilleurs fonds en euro du marché ainsi qu'à une sélection de 150 Sicav/Fcp », indique Eric Girault, président de Finance Sélection, qui précise toutefois : « que ces atouts ne sont pas acquis au détriment des services et conseils rendus aux souscripteurs, et propose une assistance téléphonique grâce à des conseillers disponibles ». En effet, la vente est directe sans agences. Des conseillers sont disponibles du lundi au samedi inclus.

Ce nouveau contrat a choisi le fonds en euro d'Axéria Vie (filiale à 100% d'April Group) dont le fonds en euros a servi 5,01% nets en

2009 et il présente une sélection de fonds et Sicav pour lesquels les frais annuels de gestion ne sont que de 0,50%, ce qui en fait le contrat le moins cher du marché pour les assurés qui choisissent cette gestion financière.

Pour le reste, le contrat suit les « canons Internet » : quelques options automatisées, une garantie plancher optionnelle, et bien entendu, des possibilités d'avance et de récupération de l'épargne.

### Un objectif de 50 M€ de collecte d'ici fin 2010

Une campagne de communication est prévue « avec notamment des publicités dans les magazines suivants : Investir, Le Revenu, Mieux Vivre Votre Argent, Le Point, Le Figaro ainsi que sur Internet via le moteur de recherche Google avec le mot clé « assurance vie ». En outre, des mailings vont être envoyés à nos 15.000 clients et sur 50.000 prospects », conclut Eric Girault. En 2009, la collecte assurance vie sur « tous nos contrats a été de 60 millions d'euros. Nos objectifs commerciaux sur ce nouveau contrat d'ici fin 2010 sont de 50 millions d'euros et à fin 2012 de 300 millions d'euros ». ■

Bernard LE COURT

## Descriptif

- Date de création : mars 2010 ;
- Assureur : Axéria Vie ;

- Distribution :

site Internet [www.mes-placements.fr](http://www.mes-placements.fr) ;

- Type de contrat :

assurance vie multisupport ;

- Choix des versements :

libres ou programmés ;

- Versements minimaux :

- libres : initial : 500 €, complémentaires : 500 € ;

- programmés : initial : 500 €, complémentaires : 100 € par mois ou trimestre ;

- Frais d'entrée : 0% ;

- Frais de gestion :

0,70% sur le fonds euros, 0,50% par an sur les unités de compte ;

- Frais d'arbitrage :

0% en ligne, par fax ou courrier : 15 € après deux arbitrages gratuits par an ;

- Nombre de supports :

151 supports dont un fonds en euros ;

- Options automatisées :

transfert progressif du fonds en euro vers les unités de compte, sécurisation des plus-values, rachats partiels programmés ;

- Coût des options :

gratuites, exclusives les unes des autres ;

- Garanties en faveur des bénéficiaires :

garantie plancher facultative pouvant être souscrite uniquement lors de l'ouverture du contrat ;

- Retraits :

partiels programmés à partir d'une épargne mini de 15.000 € et dès 100 € par mois, partiels ponctuels d'au moins 500 €, rachat total possible à tout moment ;

- Avances :

jusqu'à 60% lorsque le contrat a plus de six mois ;

- Reporting :

consultable et gérable sur Internet ;

- Sorties :

capital ou rente réversible ou non dès que le contrat a plus de six mois.

